Trois Fondations collaborent pour conserver la biodiversité des espèces menacées du désert du Sahara

Source: Cheetah Conservation Fund Media

La Fondation Mondiale des Déserts (World Deserts Foundation), le Fonds pour la Conservation du Sahara [Sahara Conservation Fund (SCF)] et le Fonds pour la Conservation du Guépard (Cheetah Conservation Fund (CCF)] se sont réunis en Alger, Algérie le 26 décembre 2007 pour examiner les voies et moyens de protéger conjointement le Sahara, en mettant un accent particulier sur la baisse de sa population des gazelles et des guépards. Des différentes institutions publiques algériennes et des organisations non-gouvernementales ont également assisté à la réunion.

Un des résultats importants de la conférence était la signature d'un accord entre le SCF et la Fondation Mondiales des Déserts en vue d'une plus grande coopération. Le Président de la Fondation Mondiales des Déserts,, M. Cherif Rahmani, qui est également le Ministre algérien de la planification, de l'environnement et du tourisme, a décrit l'accord comme ayant une grande valeur "non seulement pour l'Algérie mais aussi pour soutenir les efforts de conservation dans toute l'Afrique du Nord et tous les gens qui partagent le grand désert du Sahara." Il est reconnu que l'Algérie est un état important abritant un assez grand nombre d'espèces menacées, par exemple les gazelles à corne fine et de Cuvier, le guépard et l'outarde houbara.

Pour de plus amples informations, veuillez voir:

The Cheetah Conservation Fund (CCF) http://www.cheetah.org ou écrivez à: cheeta@iafrica.com.na
The Sahara Conservation Fund www.saharaconservation.org ou écrivez à: scf@bluewin.ch.
La Fondation déserts du monde: www.desertsdumonde.org ou écrivez à: fondationdesertsdumonde@hotmail.com

Le guépard *(Acinonyx jubatus)* est exceptionnel pour pouvoir se rattraper en vitesse et en ruse ce qu'il manque en capacités de grimper aux arbres. C'est le plus rapide de tous les animaux de terre et est capable d'atteindre des vitesses de plus de 112 kilomètres par heure.
Photo courtoisie de Frederick van heerden, "the photo taker" rich.fvh@intekom.co.za
P. O. Box 41, George 6530 South Africa. Tel. (+27)44 - 874 6868

Fondation pour les parcs de la paix: une décennie d'expérience accumulée en matière de conservation transfrontière en Afrique australe

Craig Beech[1]

La création de parcs de la paix et de zones de conservation transfrontières (Transfrontier Conservation Areas - TFCA) devient de plus en plus importante en permettant de relier les zones protégées et les écosystèmes au-delà des frontières nationales. L'Afrique australe a montré la voie dans ce sens, en prenant conscience que ces parcs de la paix ne recevraient pas l'attention qu'ils méritent ni ne produiraient les résultats escomptés en matière de création d'emplois, de conservation de la biodiversité et de stabilité dans la sous-région, si l'on n'établissait pas un organisme indépendant pour coordonner, faciliter et guider le processus de création et de financement des zones de conservation transfrontières. Pour répondre à ce besoin, la Fondation des parcs de la paix a été créée le 1er février 1997 par le Dr. Nelson Mandela, ancien Président de l'Afrique du Sud, le Dr. Anton Rupert, ancien président du Fonds mondial pour la nature (WWF) en Afrique du Sud et son Altesse royale, le Prince Bernhard des Pays-Bas. La mission principale de la Fondation est de faciliter la création des parcs de la paix ou zones de conservation transfrontières en Afrique australe. La réalisation de ces parcs constitue, en outre, un processus exemplaire de partenariat dans le cadre duquel les bailleurs de fonds et les ONG prêtent leur concours aux gouvernements et aux organismes chargés de la mise en oeuvre. Le succès spectaculaire enregistré à ce jour est dû principalement à la détermination des dirigeants politiques de la région, à l'engagement des coordinateurs internationaux et des représentants des gouvernements et au soutien exceptionnel de la communauté des donateurs.

Jusqu'à présent, la Fondation a apporté un soutien concret aux gouvernements en Afrique australe pour la création de plusieurs zones de conservation transfrontières qui s'étendent sur le sous-continent, de la zone aride à l'ouest jusqu'à la ceinture tropicale du rivage oriental (voir la carte présentée ci-après). Ces zones de conservation sont au nombre de huit (8), à savoir le parc transfrontalier de Kgalagadi (Botswana/Afrique du Sud); la zone de ressources et de conservation transfrontalier de Lubombo (Mozambique/ Afrique du Sud / Swaziland); la zone de conservation et de développement transfrontalier de Maloti-Drakensberg (Royaume du Lesotho/ Afrique du Sud); le parc transfrontière du grand Limpopo (Mozambique/ Afrique du Sud /Zimbabwe); le parc transfrontalier |Ai-|Ais/Richtersveld (Namibie/Afrique du Sud); les zones de conservation transfrontalier de Malawi/Zambie (Malawi/Zambie), du Limpopo/Shashe (Botswana/ Afrique du Sud /Zimbabwe) et de Kavango-Zambezi (Angola/ Botswana/ Namibie/ Zambie/ Zimbabwe).

[1] *Responsable du SIG. Fondation pour les parcs de la paix; Millennia Park, 16 Stellentia Ave, P.O. Box 12743, Die Boord; Stellenbosch 7613; République d'Afrique du Sud. Tel: +27 (0)21 887 6188. Télécopie: +27 (0)21 887 6189. Courrier électronique: cbeech@ppf.org.za ;*
Site internet: http://www.peaceparks.org Cartes: http://maps.ppf.org.za

Figure 1: La carte montrant les huit zones de conservation transfrontières qui s'étendent sur le sous-continent, de la zone aride à l'ouest jusqu'à la ceinture tropicale du rivage oriental

Premier parc africain transfrontalier, le parc Kgalagadi (Botswana/Afrique du Sud), a été inauguré le 12 mai 2000 par les Présidents Festus Mogae du Botswana et Mbeki d'Afrique du sud. Le parc est devenu une destination appréciée des touristes et des randonneurs qui souhaitent découvrir en véhicules 4x4 la tranquillité et la beauté naturelle du Kalahari. L'élaboration d'un plan conjoint de gestion de ce parc et de développement du tourisme a ouvert la voie à la coopération régionale, de même que l'ouverture d'un centre d'accès pour les touristes à Mata-Mata, entre la Namibie et l'Afrique du sud et l'accès commun prévu à Twee Rivieren.

Zone de ressources et de conservation transfrontière de Lubombo (Mozambique/ Afrique du Sud / Swaziland). Les cinq protocoles en vue de la création du parc de Lubombo ont été signés le 22 juin 2000. Le Mozambique a bénéficié d'un concours de la Banque mondiale pour financer le développement de sa participation à la zone de ressources transfrontière d'Usuthu-Tembe-Futi. Outre la construction d'un siège et de logements nouveaux, les infrastructures et les hébergements existants ont été améliorés. Un accord complémentaire de financement conjoint a été signé entre le Mozambique et la Fondation pour le développement de la réserve spéciale de Maputo et une unité a été désignée pour la mise en œuvre du projet. La clôture d'enceinte de la réserve spéciale de Maputo a été réparée et l'on a érigé un dispositif inédit et très efficace pour contenir les éléphants le long de la rivière Futi conduisant au parc d'éléphants

de Tembe en Afrique du sud. Deux fils électrifiés installés à deux mètres du sol permettent aux communautés de se déplacer librement, tout en protégeant les récoltes des éléphants (un pas réussi dans la bonne direction pour atténuer les conflits homme-animal). Les plans communs de gestion, de développement du tourisme, de mise en oeuvre du projet et d'utilisation des terres des différentes composantes de la zone de ressources et de conservation transfrontières de Lubombo ont été finalisés dans le cadre d'un processus participatif approfondi, faisant un large usage du système d'information géographique pendant les sessions d'atelier pour présenter et visualiser les différentes options. Les plans se trouvent à présent à divers stades de réalisation. Des projets supplémentaires ont été lancés dans la région avec la production de cartes du couvert terrestre auxquelles travaillent conjointement la FAO et la Fondation en utilisant le système de classification de l'utilisation des terres. La Fondation a créé une base de données et élaboré des méthodes de vérification au sol à appliquer par les représentants locaux qui disposent ainsi des moyens nécessaires pour collecter et examiner les données de vérification. Elle aide également le gouvernement du Mozambique à élaborer un plan stratégique de développement communautaire pour le district de Matutuine.

Zone de conservation et de développement Maloti-Drakensberg (Royaume du Lesotho/Afrique du sud) – La création du parc de la paix a été lancée avec la signature, le 11 juin 2001, d'un mémorandum d'accord entre les gouvernements du Royaume du Lesotho et de la République d'Afrique du sud. La partie du Lesotho comprise dans cette zone est le parc national Sehlabathebe inauguré le 2 novembre 2001. La Fondation prête son concours pour l'élaboration des plans de gestion, de développement du tourisme et la réalisation des infrastructures afin de transformer le parc en un pôle touristique majeur. Le portail d'entrée et le centre d'accueil ont été terminés. La modernisation de ce parc national est déterminante pour le tourisme régional dans la zone de conservation transfrontière. Un SIG détaillé du parc national Sehlabathebe a été mis au point et un plan d'utilisation des terres en a été tiré. Ce plan est venu compléter la stratégie de développement et la redistribution des infrastructures à l'intérieur du parc, pour faire en sorte de protéger les zones sensibles de toute perturbation. Le 22 août 2003, le projet de conservation et de développement transfrontière Maloti-Drakensberg était lancé par les ministres de l'environnement du Royaume du Lesotho et de la République d'Afrique du sud, et la Banque mondiale.

Parc transfrontière du grand Limpopo (Mozambique/Afrique du sud/Zimbabwe). Les chefs d'État des trois pays ont signé, le 9 décembre 2002, le traité portant création du parc transfrontalièr du grand Limpopo. L'ouverture de la porte Giriyondo située entre les parcs nationaux Kruger et Limpopo, le 16 août 2006, a créé à l'intérieur du parc de la paix un point d'entrée entre le Mozambique et l'Afrique du sud. Depuis son ouverture officieuse en décembre 2005, plus de 17 000 personnes ont visité le parc national du Limpopo au Mozambique, rapportant R1 million de recettes (environ US $150.000) en droits d'accès. Le parc national, qui s'étend sur un million d'hectares, a été inauguré le 27 novembre 2001. Le gouvernement du Mozambique a sollicité l'aide de la Fondation pour superviser son aménagement dans le cadre d'un projet approuvé par la SADC. Les principaux aspects ci-après ont été traités:

- Les plans de gestion et de développement du tourisme ont été finalisés, indiquant que le parc pourrait accueillir 486 180 visiteurs par an.
- Le déminage du parc a été mené à bien conformément aux normes internationales;
- Le périmètre de la zone tampon a été redessiné dans le cadre d'un processus participatif qui garantit aux communautés vivant en bordure du fleuve Limpopo un espace adapté à leurs besoins en matière d'utilisation des ressources;
- 150 membres de la communauté ont reçu diverses habilitations et sont employés par le parc national du Limpopo.
- Le transfert d'un peu plus de quatre mille animaux des zones protégées voisines (la plupart venus du parc national Kruger), combiné à la suppression de 50km de clôture grillagée, a permis à un plus grand nombre d'animaux, dont 500 éléphants, de franchir librement la frontière internationale;
- Une planification minutieuse associée à la mobilisation des fonds nécessaires ont permis de construire le siège du parc et des logements pour le personnel;
- Les premières installations touristiques, ouvertes en septembre 2005, comprennent le camp de toile et le sentier didactique de Machampane, la piste écologique de Shingwedzi destinée aux véhicules 4x4, le campement d'Aguia Pesqueira et le sentier de randonnée de Massingir qui permettent aux visiteurs de la région de découvrir le Mozambique.

- Une commission chargée de la réinstallation des populations a été mise en place et sept communautés vivant dans des lieux reculés à l'intérieur du parc ont choisi de se réinstaller dans des zones offrant de meilleures conditions de vie.

La FAO a l'intention de travailler de concert avec la Fondation pour dresser des cartes de l'**utilisation des terres** à partir de 2008, conformes aux normes du système de classification de la couverture du sol. Des méthodes d'évaluation de la biomasse et, par la suite, les possibilités de fixation du carbon seront mises en œuvre et expérimentées.

Parc transfrontalièr |Ai-|Ais/Richtersveld (Namibie/Afrique du sud). Ce parc a été créé par un traité signé par les chefs des deux États le 1er août 2003. Là encore, la Fondation a apporté son aide pour l'élaboration d'un plan conjoint de gestion, de développement du tourisme et d'une convention financière. Dans le cadre de la modernisation des installations de tourisme, un portail a été construit ouvrant sur le parc animalier |Ai-|Ais Hot Springs, et le pont de Sendelingsdrift a été rénové. On a, en outre, construit des bureaux pour la douane et l'immigration, et des logements pour le personnel sur les deux rives du fleuve Orange pour pouvoir ouvrir un centre d'accueil des touristes en octobre 2007.

Zone de conservation transfrontière du Malawi/Zambie (Malawi/Zambie). Un protocole d'accord portant création de la zone a été signé le 13 août 2004. Pour faire appliquer la loi, une simple unité de lutte contre le braconnage transfrontalier, a été mise en place dans le cadre d'un projet conjoint et connaît un succès retentissant dans la zone de conservation de Nyika. Cela a permis de lancer cette année le programme de repeuplement de la faune sauvage du parc national de Nyika et de la réserve animalière de Vwaza Marsh. Là encore, la mise en œuvre minutieuse d'un SIG pour la zone de conservation du Malawi/Zambie et ses moyens de planification ont facilité l'aménagement régional.

Zone de conservation transfrontière du Limpopo/Shashe (Botswana/Afrique du sud/Zimbabwe). Cette zone comprend le site de Mapungubwe, inscrit en juillet 2003 au patrimoine mondial au titre de paysage culturel. La Fondation des parcs de la paix, De Beers, National Parks Trust et WWF SA ont aidé SANParks en facilitant les négociations avec les propriétaires fonciers et en achetant des terres pour remembrer la zone centrale de la contribution de l'Afrique du sud à la zone de conservation proposée – le parc national de Mapungubwe qui s'étend sur 30 000 ha, a ouvert officiellement le 24 septembre 2004. Un mémorandum d'accord en vue de la création de la zone de conservation transfrontière a été signé le 22 juin 2006 et un coordinateur international a été désigné. Courant 2007, trois réunions participatives ont rassemblé les représentants des 3 pays pour examiner l'orientation générale et le contenu du plan de gestion conjointe, et sa rédaction. Parmi les aspects examinés figurent la sûreté et la sécurité ; le tourisme; le développement communautaire ; les questions de conservation et le patrimoine culturel. Un SIG, ici encore, est en cours de réalisation afin de permettre une représentation des documents, les discussions portant sur un ensemble de sujets disparates.

Zone de conservation transfrontière de Kavango-Zambezi (Angola/ Botswana/ Namibie/ Zambie/ Zimbabwe). La zone KAZA, appelée à devenir la plus vaste zone de conservation de la planète, a vu le jour avec la signature d'un mémorandum d'accord, le 7 décembre 2006. Pour guider le développement initial du projet, les cinq gouvernements ont commandé une étude de préfaisabilité à laquelle a contribué la Fondation. Un secrétariat a été désigné pour en superviser le développement. L'aide de la Fondation a été sollicitée pour établir un plan régional, à références spatiales, de la partie occidentale de la Zambie qui fait partie de la zone de conservation. Au cours de cette phase du projet, des méthodes d'évaluation rapide de la cartographie de la couverture terrestre ont été expérimentées. Des cartes de l'occupation des sols ont été dressées à partir des données LandSat TM (thematic mapper - scanner de cartographie thématique) de la région. Une étude aérienne du la grande faune a été prévue en octobre 2007, et la Fondation a été invitée à tester une base de données établie à partir des indicateurs de vérification de terrain du système de classification de la couverture du sol, afin d'observer et de vérifier les catégories de couvert terrestre à partir des transects aériens survolés. La base de données qui fonctionne sur un Tablet PC avec GPS intégré, permet de collecter des données concernant la structure et l'apparence de l'utilisation des terres, la hauteur des arbres et l'abondance du couvert. La base de données servira, chaque fois que possible, à vérifier la cartographie de la couverture du sol et estimer les différentes

catégories de biomasse. La FAO et la Fondation des parcs de la paix doivent travailler de concert pour affiner cette technique qui sera mise en œuvre courant 2008.

Afin d'aider à assurer la viabilité des parcs de la paix, la Fondation finance la formation de gestionnaires de la faune sauvage a l'école de la faune sauvage d'Afrique australe (Southern African Wildlife College), située à proximité du parc national Kruger. Depuis son lancement en 1997, plus de 2000 étudiants y ont été formés. Le centre de recherche sur la faune sauvage Hans Hoheisen, travaille, en liaison avec l'école, sur les maladies de la faune sauvage, contribue à la formation et à certains projets vétérinaires. L'école de tourisme à Graaff-Reinet, inaugurée par Mme Mbeki en 2002, forme aux techniques hôtelières nécessaires pour travailler dans les lodges à l'intérieur des parcs de la paix et dans les zones alentours.

Afin de renforcer la durabilité des parcs de la paix, la Fondation, en partenariat avec les organisations chargées de la conservation des pays de la SADC, a identifié des paiements au titre des émissions de gaz carbonique engendrées par la restauration et la mise en défens des projets de déforestation qui seront une source potentielle de revenus sur le long terme,. Après une évaluation positive de la faisabilité du projet, la Fondation prépare, à nouveau, en partenariat avec les organismes de conservation et ministères compétents, une série d'actions en vue d'atténuer les changements climatiques à l'intérieur des zones de conservation de toute l'Afrique australe. Il faut espérer que les multiples avantages pour la biodiversité, sur les plans financier, social et climatique de cette initiative gagnant-gagnant, se réaliseront à court terme.

Collaboration Fondation pour les parcs de la paix – FAO

Au cours de cette première décennie, la Fondation a entrepris de mettre au point un système d'information géographique (SIG) pour son rôle de facilitation en Afrique australe. Il est apparu, dès le départ, un manque certain de normes en matière de collecte, de stockage, de mode de référencement et de caractérisation des données. La Fondation s'est efforcée d'adopter des normes internationales afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes et le partage des ensembles de données pour faciliter le travail d'analyse régional. Elle s'est employée, dans le cadre des divers programmes de l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), à fixer et promouvoir des normes pour le partage des données et la mise en œuvre des systèmes. La Fondation a pris contact avec la FAO pour conclure officiellement un accord de collaboration. Cet accord prévoit le télétraitement d'informations et l'élaboration de cartes d'utilisation des terres, en utilisant le système de classification de la couverture des sols. Plusieurs autres séries de logiciels et d'outils de la FAO sont en cours d'élaboration, et la Fondation assurera la cohérence de la collecte et du traitement des produits cartographiques et leur harmonisation. La Fondation et la FAO s'efforcent d'harmoniser les méthodes de collecte, d'évaluation et d'analyse de trois des diverses variables climatiques essentielles*, à savoir le couvert végétal, la biomasse et les perturbations liées au feu. En utilisant ces techniques et ces outils, la Fondation veille à ce que les décisions prises au niveau des grandes orientations soient traduites dans les faits à mesure qu'elles sont adoptées dans les diverses zone de conservation transfrontières. Par ailleurs, le renforcement des capacités dans les différents pays et le recrutement de personnel local pour aider aux tâches de collecte et d'analyse des données ont les retombées recherchées en termes d'harmonisation et de normalisation aux niveaux régional et mondial.

**Parmi les autres variables climatiques essentielles figurent le débit des fleuves; l'utilisation de l'eau; le réseau terrestre mondial d'eaux souterraines; les niveaux et volumes des lacs et des réservoirs; la couverture neigeuse; la calotte polaire et les glaciers; le permafrost; l'albédo et l'anisotropie de la réflectance; la proportion de rayonnement actif absorbé par photosynthèse et l'indice foliaire .*